

## COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

### **RECOMMANDATIONS**

La commission

REMERCIE ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission;

Et fait les recommandations suivantes au conseil municipal :

#### **R-1**

Considérant la progression constante du nombre de dossiers soumis à l'ombudsman et la complexité de ceux-ci, la commission invite l'Administration à réévaluer les conditions de travail ayant cours au sein de ce bureau et à lui accorder les ajustements budgétaires requis.

#### **R-2**

La commission reconnaît la percée de l'ombudsman auprès des communautés culturelles mais invite néanmoins celui-ci à resserrer davantage ses liens avec ces communautés. Dans cette optique, la commission recommande qu'il y ait collaboration entre l'ombudsman et le Conseil interculturel de Montréal.

#### **R-3**

La commission recommande que l'information relative à l'ombudsman soit améliorée, que les documents soient disponibles aux bureaux Accès Montréal et autres bureaux municipaux et que ce service bénéficie d'une plus grande visibilité sur le portail de la Ville.